



**Orientation scolaire**

# Quand et comment contester

Les décisions du conseil de classe ne sont pas toujours irrévocables. Vous avez votre mot à dire. Les conseils de M<sup>e</sup> Valérie Piau.\* *Maria Poblete*

**VOUS CONTESTEZ LE REDOUBLEMENT**

■ **5<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup>**: pour ces deux niveaux, le maintien dans la classe n'est possible qu'avec votre accord. Si vous voulez que votre enfant accède au niveau supérieur, informez-en le chef d'établissement par téléphone ou simple courrier. La décision finale vous appartient.

■ **6<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 2<sup>de</sup>**: après la décision du conseil de classe, le principal (au collège) ou le proviseur (au lycée) doit, si vous êtes en désaccord, vous recevoir. Lors de l'entretien, donnez des arguments: difficultés familiales, soucis de santé, absence d'un professeur... Si le chef d'établissement maintient le redoublement, vous pouvez, dès lors, saisir la commission d'appel (voir encadré).

**VOUS CONTESTEZ UNE ORIENTATION**

■ **3<sup>e</sup>**: si le passage en seconde générale est refusé et qu'une orientation en voie professionnelle est proposée, vous pouvez saisir la commission d'appel.

■ **2<sup>de</sup>**: vous aviez demandé le passage dans une série de 1<sup>re</sup> (S, L, ES...), et le conseil de classe vous propose un autre choix? Rencontrez le chef d'établissement, qui peut changer d'avis. Si ce n'est pas le cas, vous avez le droit de faire appel.

**VOUS SOUHAITEZ UN CHANGEMENT DE SÉRIE EN COURS D'ANNÉE**

■ La loi autorise un changement de section en 1<sup>re</sup>, avec l'accord du chef d'établissement. Dans un premier temps,

rencontrez le professeur principal. Il exposera votre requête lors du conseil de classe. Le transfert vers une autre classe sera consigné sur le bulletin de notes, et effectif le plus tôt possible.

**VOUS SOUHAITEZ UN MAINTIEN DANS L'ÉTABLISSEMENT**

■ C'est courant après un échec au bac. L'élève veut rester dans son lycée pour redoubler sa terminale. Vous pouvez l'exiger. La loi parle de «continuité éducative». Si le proviseur argue le manque de places, il doit le justifier. Vous pouvez également écrire au rectorat. ●

*\*Avocate spécialisée, auteure de Les Droits de l'élève, Bourrin éditeur.*

**COMMISSION D'APPEL, MODE D'EMPLOI**

Vous avez trois jours après avoir reçu la notification du conseil de classe pour saisir cette instance (coordonnées sur le site de l'établissement ou auprès des associations de parents d'élèves). Vous serez convoqué dans l'établissement où siège la commission. Composée d'enseignants, proviseurs, parents d'élèves et médecin scolaire, elle réexaminera le dossier. La présence de l'élève est recommandée, il s'exprimera sur sa motivation. «Étalez votre dossier par des lettres de médecins par exemple, si votre enfant a été malade, et donnez des arguments objectifs», insiste Valérie Piau.

Les **3** bons plans de la semaine

**1 Offre spéciale**

**Réduction sur monechelle.fr**



Sur ce site spécialisé en articles de bricolage, vous trouverez plus de 100 000 références en cuisine, salle de bains, plomberie, jardin... et de nombreuses promotions. Avec le code TELE STAR, bénéficiez d'une réduction de 10% pour une commande passée entre le 26 mai et le 22 juin. (Offre valable aussi sur les produits en promotion).

**2 Offre spéciale**

**Un mug offert**



Jusqu'au 30 juin, St Hubert 41 vous fait cadeau de ce joli mug

personnalisé, pour tout achat d'un produit de la marque sur lequel figure cette offre. Il sera livré à domicile en quelques jours, directement. (Voir conditions sur [www.jaimematartinsthubert41.fr](http://www.jaimematartinsthubert41.fr))

**3 L'appli utile**

**Pl@ntNet**



Présentée il y a quelques mois, cette application se révèle très utile en cette saison. Vous remarquez une jolie plante

inconnue? Photographiez-la et l'application (gérée par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique) vous donnera son nom (sur AppStore, GooglePlay, gratuit). *C.V.*